

Messieurs,

Concerne : Collecte des déchets de plastiques agricoles non dangereux – Réaction face à la suspension de la collecte

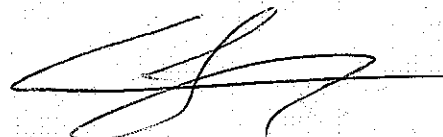
Suite à la réaction de plusieurs communes concernant notre courrier du 05 février 2014 (réf. : LJ/BP 2201400647) et dans l'attente d'une réponse favorable du Ministre Henry à notre recours en considération, notre Conseil d'Administration a décidé d'organiser une seule collecte en automne 2014 tout en gardant ouverts les 4 sites permanents (le centre de compostage de Jeneffe, le centre de transfert de Soumagne, le service technique communal de Sprimont et le site communal de Clavier), dans la limite des subsides actuellement alloués.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de revoir cette décision en cas d'issue favorable au recours introduit auprès du Ministre de l'Environnement.

De plus amples renseignements concernant l'organisation de cette campagne vous parviendront début du prochain semestre.

Nous comptons sur vos bons soins et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur Général,



Ir Luc JOINE.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE INTERCOMMUNALE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

20, Port de Herstal • Pré Wigi • 4040 Herstal • Tél. 04 240 74 74 • Fax 04 248 11 42 • www.intradel.be • intradel@intradel.be
Belfius 091-0023300-49 / IBAN BE97 0910 0233 0049 / BIC GKCCBEBB • ING 340-1013555-40 / IBAN BE02 3401 0135 5540 / BIC BBRUBEBB
TVA: BE 0219.511.295 • RPM Liège

